

fig. 23 à 26 ; et *Bull. Soc. bot.* t. XVIII, pp. 235 et 236, pl. II, fig. 7 à 13), j'ajouterai que, indépendamment des coupes transversales, il est un moyen très-simple de constater que ces quatre cellules appartiennent au stomate. Si l'on enlève d'une feuille de Liliacée, d'Iridée ou de Narcissée, une lame d'épiderme, on voit que les cellules épidermiques y sont en lignes exactement parallèles. Chaque ligne, au point où se trouve un stomate, n'est interrompue que par *deux* cellules stomatiques ; ce qui montre que la cellule primitive développée en stomate ne s'est dédoublée qu'une fois. Mais sur une semblable lame de Joncée, de Cypéracée ou de Graminée, on voit que la ligne de cellules où se trouve le stomate est interrompue par *quatre* cellules ; ce qui montre qu'il y a eu pour le développement complet du stomate deux dédoublements successifs. Et même on peut remarquer que les cellules des deux lignes contiguës à celle qui porte le stomate ont été, pendant leur développement, refoulées par celui des cellules stomatiques externes. Si ces deux cellules externes, au lieu d'appartenir au stomate, n'étaient que deux cellules réduites des lignes cellulaires contiguës, elles seraient la continuation de ces lignes ; tandis qu'au contraire elles sont surnuméraires, s'intercalent entre les deux cellules ostiolaires et ces lignes qu'elles refoulent de chaque côté du stomate. Et encore on ne peut les considérer comme un dédoublement d'une des cellules des lignes contiguës au stomate, puisqu'elles ne correspondent à aucune de ces cellules et sont en alternance avec elles, tandis qu'elles répondent exactement aux cellules ostiolaires et proviennent d'une même multiplication. En traitant l'épiderme par la potasse caustique, les quatre cellules de l'appareil ostiolaire se séparent des autres, mais restent unies entre elles.

SÉANCE DU 9 MAI 1873.

PRÉSIDENT DE M. GUSTAVE PLANCHON, VICE-PRÉSIDENT.

M. Planchon, en prenant place au fauteuil, présente les excuses de M. Decaisne, président de la Société, empêché de se rendre à la séance.

M. E. Roze, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, dont la rédaction est adoptée.

M. le Président annonce une nouvelle présentation.

Lecture est donnée de la communication suivante, adressée à la Société :